



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 117403

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'avenir de la profession de kinésithérapeute. En effet, les professionnels de la masso-kinésithérapie souhaitent voir leur profession revalorisée non seulement sur le plan de la formation, en améliorant le cursus des étudiants en kinésithérapie mais aussi sur le plan de la validation de leur diplôme auquel il conviendrait d'attribuer le grade de master. Leur reconnaissance professionnelle ne pourrait être effective sans une certaine autonomie qu'ils revendiquent dans l'intérêt des malades. Ils attendent également la protection de leur diplôme d'État et souhaitent enfin une revalorisation tarifaire leur permettant de faire face à l'augmentation importante de leurs charges ainsi qu'un tarif unique. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117403

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9539

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)